

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Quels sont les nouveaux enjeux ?

Session: le jeudi 30 septembre 2010

A Paris, de 9h à 17h30

Avec

Patricia TALIMI et Heylett LENABOUR

PDGB Avocats

Toutes nos formations sont accessibles
au DIF et /ou intégrables au plan de formation

AGENDA IRF 2010 :

Télétravail et entreprise : Jeudi 10 juin

La rémunération des dirigeants : Mardi 14 septembre

La rémunération des commerciaux: Jeudi 30 septembre

Passer de la gestion du budget formation à l'investissement en
formation : Jeudi 14 octobre

Rémunérer la performance et la compétence : Mardi 19 octobre

Campus ECOFI RH : 07, 08 octobre et 16 novembre

Campus SIRH : 20 21 octobre et 18 novembre

Campus Rémunération Globale : 19, 25 et 26 novembre

Le contrôle de Gestion Sociale : 02 et 03 décembre

Plus d'info sur www.grouperhm.com
Rubrique: « Evénements et formations »



ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL: Quels sont les nouveaux enjeux ?

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

1/ PRE-REQUIS ET CALCUL D'EFFECTIFS :

- Contexte et obligations légales de l'organisation des élections
- Calcul des effectifs : Temps de travail, CDD, Contrats spécifiques....
- Connaître les modalités de base du scrutin, les règles de validité
- Appréhender l'impact de la réforme sur la représentativité des syndicats, les seuils,

2/ ACCORD PRE-ELECTORAL ; comment optimiser l' accord ?

- Les bases de la négociation : qui convoquer ? Quand et comment ?
- Déterminer les principales modalités : les instances, le nombre de sièges, Qui est électeur, qui est éligible ?
- Modalités de vote : Etablir le calendrier, Gestion des salariés absents, en congés, mis à disposition, quid du vote électronique ? Bulletins de vote...
- Risques juridiques particuliers : contestation de l'accord, inspection du travail, juridictions compétentes et conséquences

3/ DEROULEMENT DES ELECTIONS :

- *AVANT* : Appel à candidature, Comment communiquer ?
 - *PENDANT* : Organisation de 1 ou 2 tours, Décompte des suffrages...
 - *APRES* : Publication des résultats, quels documents transmettre, comment communiquer ?
- Le contentieux de validité et d'interprétation des accords
Révision, modification, dénonciation d'un accord
- *Focus* : protection juridique des élus et du Représentant de la section syndicale

4/ SYNTHESE DE LA JOURNEE & JURISPRUDENCE

Conclusion

HORAIRE: 9h à 17h30

LIEU: Paris

TARIF: 900 € HT (+ 400€ HT pour la 2ème personne)

**Journée accessible au DIF et/ou intégrable au plan de
formation de votre entreprise**

CONTACT IRF : Daphné MALLEZ
T : 01 47 43 15 63 - F : 01 46 51 00 15
@: daphne.mallez@grouperhm.com
Groupe RH&M - Formation IRF
35 rue Boileau, Paris 16e

POURQUOI CETTE FORMATION ?

L'organisation des élections en entreprise concerne toutes les structures privées de plus de 11 salariés. A la lumière de la récente réforme, de nouvelles obligations apparaissent et peuvent transformer le paysage syndical de votre entreprise (syndicat anciennement représentatifs, représentant de la section syndicale, nouveau seuil, gestion des accords antérieurs...).

Cette journée vous permettra de faire le point sur les évolutions législatives, les bonnes pratiques ainsi que d'échanger avec vos pairs sur ce thème.

QUI EST CONCERNE ?

- DRH, DRH adjoint, RRH,
- Responsables des relations sociales,
- Responsable de la gestion du personnel,
- Directeur du développement RH,
- ...

NOS EXPERTS :

Patricia TALIMI et Heylett LE NABOUR - PDGB Avocats

Patricia TALIMI est associée du Département droit social du Cabinet PDGB (plus de 80 avocats spécialisés dans toutes les branches du droit des affaires : droit Fiscal, Contentieux, droit Commercial, NTIC, Fusion-acquisition, etc.). Diplômée d'un DEA de droit social et de droit syndical, doctorat en droit privé, elle intervient dans le domaine du droit du travail et du droit de la sécurité sociale en apportant sa technicité dans le cadre d'un conseil quotidien (contrat de travail, licenciement, élections professionnelles, assistance aux contrôles URSSAF...) mais aussi sur des dossiers plus complexes (épargne salariale, audit social, plan de sauvegarde de l'emploi, 35 heures...). Avocat à la Cour, **Helyett LE NABOUR** intervient en droit social et en droit de la sécurité sociale (avantage en nature, réglementation des heures supplémentaires) pour conseiller et assister des entreprises françaises (réduction du temps de travail, épargne salariale, contrat de travail) ou étrangères (détachement, expatriation...) grâce à un parcours universitaire suivi pour partie en Angleterre..

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Jeudi 30 septembre 2010, à Paris de 9h à 17h30

INSCRIPTION: à retourner par fax : 01 46 51 00 15
ou email : daphne.mallez@grouperhm.com

TARIF : 900 € HT (soit 1.076, 40 € TTC) / personne
2ème participant : 400 € HT (soit 478, 40 € TTC)

SOCIETE:
Adresse:
CP Ville:

PARTICIPANT 1 :

Nom & Prénom:
Fonction:
Tel: Fax:

PARTICIPANT 2 :

Nom & Prénom:
Fonction:
Tel: Email :

SUIVI DU DOSSIER :

Fonction:
Tel: Fax:
Email:

ADRESSE DE FACTURATION (si différente):

.....
.....
Nom du référent:

Modalités d'inscription ci-après

CONTACT IRF : Daphné MALLEZ
T : 01 47 43 15 63 - F : 01 46 51 00 15
@ : daphne.mallez@grouperhm.com
Groupe RH&M - Formation IRF
35 rue Boileau, Paris 16e

**MODALITES
PRACTIQUES**

MODALITES D'INSCRIPTION

REGLEMENTS : Toute inscription doit être réglée à réception de facture et au plus tard la veille du premier jour de la session. Pour toute procédure de règlement particulière merci de nous contacter. Règlements par OPCA : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation, d'en faire la demande auprès de votre OPCA avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc « adresse de facturation ». Si votre dossier ne nous est pas parvenu au plus tard la veille de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Toute facturation auprès d'un OPCA engendrera des frais de dossier de 120 €HT. De plus, en cas d'absence ou d'annulation hors délais, la facture vous sera réadressée automatiquement. ANNULATIONS : Elles devront se faire par écrit 14 jours calendaires avant le début de chaque session. Le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 150 €HT pour frais de dossier. Un accusé de réception vous sera adressé par retour. L'organisateur se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. REMPLACEMENTS : Ils sont admis et encouragés.

LES 6 CLUBS RH	LES FORMATIONS	LES EVENEMENTS ANNUELS	LES CONVENTIONS ANNUELLES
	CAMPUS ORAS	GLOBAL RH et la Cérémonie des Trophées binômes PDG/DRH	Rémunérations
	ECOFI RH		Avantages Sociaux
	CAMPUS SIRH	La Semaine Portes Ouvertes et la Cérémonie des Trophées du DRH Entrepreneur	Diversité
	CAMPUS SIRH	Le Congrès Objectif Mieux Vivre en Entreprise avec ses Trophées Mieux Vivre	Droit Social
	Enjeux 2010 RH & Management		
	CAMPUS PROSPECTIVERH		
		Et sa Revue Incontournable !!	
			La Cérémonie des Trophées C&B



Groupe RHM Formation - 35 rue Boileau, Paris 16
Tel: 01 47 43 15 63 - Fax: 01 46 51 00 15